

Le Développement Durable selon Trifyl

Trifyl, collectivité durable, a basé son fonctionnement sur :

La péréquation des coûts, forme de solidarité économique permettant de proposer **un coût unique pour la valorisation des déchets** sur le territoire de Trifyl.

Un dispositif de service public en régie, ayant conduit à la création de **plus de 240 emplois pérennes**.

Une incitation forte au geste éco-citoyen par **un coût du tri inférieur à celui du traitement des déchets résiduels**.

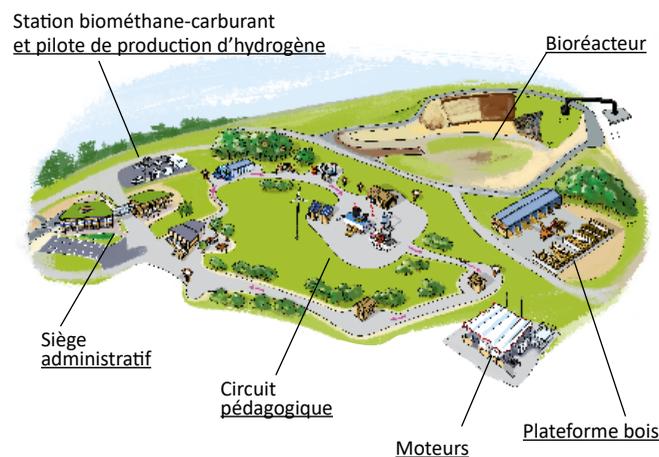
Une valorisation jusqu'au dernier gramme, grâce au traitement des déchets résiduels dans le bioréacteur.

L'utilisation et la production d'énergies renouvelables :

Outre le développement de la filière bois-énergie à l'échelle départementale, l'implantation de bâtiments bioclimatiques, grâce au bioréacteur, les déchets sont transformés en une ressource énergétique : le biogaz.

Le Pôle des Énergies Renouvelables

Créé sur le site du bioréacteur, le Pôle des Énergies Renouvelables accueille le siège social de Trifyl, les moteurs de production d'électricité, la station biométhane-carburant, une plateforme bois-énergie ainsi que le circuit pédagogique.



Nous vous invitons à venir découvrir ces équipements lors d'une visite guidée, organisée sur rendez-vous. Contactez-nous au 05.63.81.23.50 ou par email : ambassadeurs@trifyl.fr

Les avantages du bioréacteur

- 1 Le déchet se dégrade 2 fois plus vite.
- 2 Les lixiviats, effluents liquides, sont valorisés. Ils sont récupérés au fond des casiers étanches et réinjectés dans les déchets pour maintenir l'humidité et favoriser le développement bactérien, la fermentation et donc la production de biogaz.

La production de biogaz étant accélérée, le gisement de déchets devient une véritable source énergétique : électricité, chaleur, carburant...
- 3 Le coût de traitement est performant par rapport à des équipements de type incinérateur ou thermolyse.

BIORÉACTEUR

Labessière-Candeil / Montragon



Équipement de
valorisation énergétique

www.trifyl.fr



Trifyl
Route de Sieurac
81 300 Labessière-Candeil
Tél : 05.63.81.23.00
Fax : 05.63.81.23.01
www.trifyl.fr



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



Les «déchets résiduels» sont les déchets ménagers, non recyclables, que nous déposons dans notre poubelle noire.

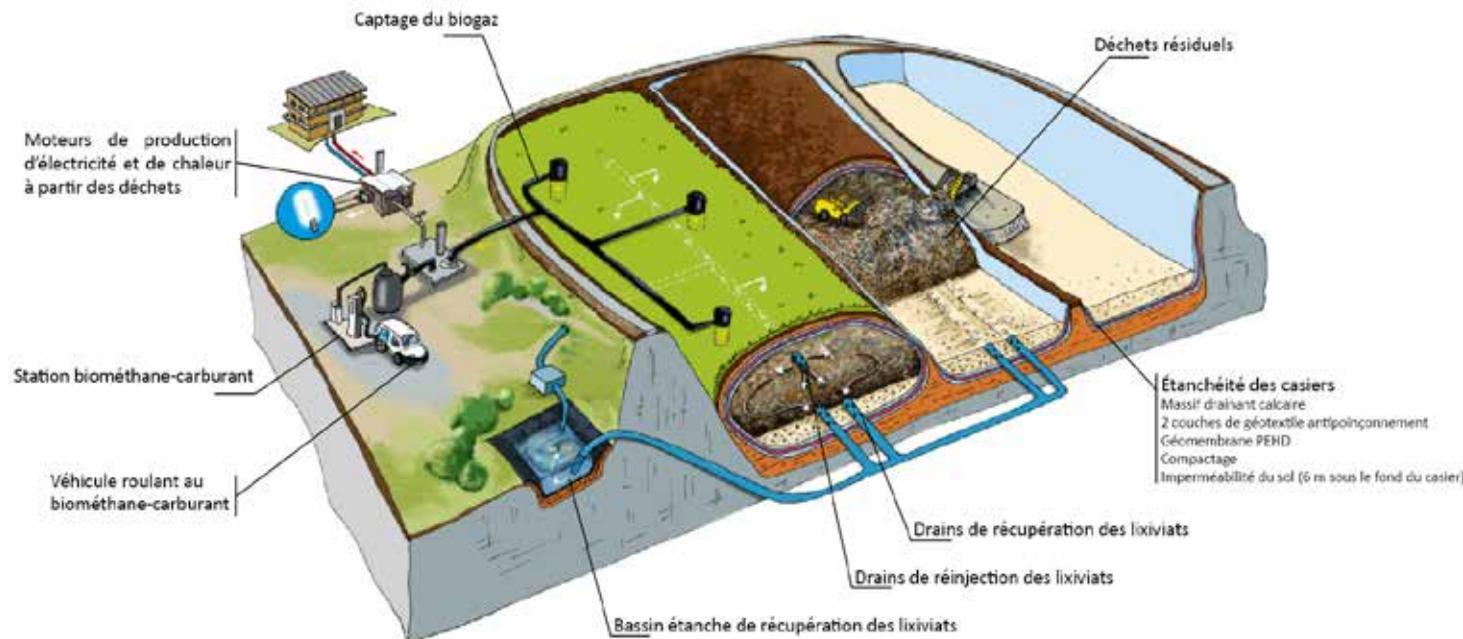
Après leur collecte dans les foyers, ils sont regroupés en quais de transfert avant d'être conduits vers leur dernière étape de valorisation : le bioréacteur.

Ces déchets proviennent des foyers du territoire Trifyl : Tarn (81), Revélois (31), Saint-Ponais (34) ainsi que de ses clients, le SYDOM de l'Aveyron (12) et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (81).



Le bioréacteur, un équipement innovant

Le principe du bioréacteur consiste en une dégradation accélérée des déchets dans des casiers étanches. Ce processus va permettre une stabilisation rapide des déchets et la production de biogaz (contenant près de 50% de méthane). Ce biogaz est capté et valorisé sous forme d'électricité, de chaleur, de biométhane-carburant et d'hydrogène.



Définition : Le biogaz est un mélange de méthane et de gaz carbonique, issu de la fermentation anaérobie des déchets organiques.

Trifyl développe 3 filières de valorisation de ce biogaz :

1 Production d'électricité et de chaleur

À partir du biogaz, 3 moteurs produisent de l'électricité et de la chaleur.

À terme, Trifyl produira l'équivalent de la consommation domestique de 20 000 habitants (hors chauffage). La chaleur récupérée sur les moteurs permet actuellement le chauffage des bâtiments du Pôle des Énergies Renouvelables.

2 Production de biométhane-carburant

Une station-service épure le biogaz et le transforme. Une flotte de 9 véhicules légers et 2 poids-lourds roule au biométhane-carburant.

3 Production d'hydrogène

Le Pôle Recherche et Développement étudie la transformation du biogaz en hydrogène-énergie. Une station-pilote a été installée pour produire 5Nm³ d'hydrogène par heure.